Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260608-D20260608_09-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/06/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	21	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 08 Juin à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 28/05/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 28/05/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. LE CORRE Renaud, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic.

Absents excusés : Mme ROLLAND Anne-Sophie a donné pouvoir à M. NICOLAS Frank, Mme HASCOET Solène a donné pouvoir à Mme LEROC Céline.

A été nommé secrétaire : Mme AMIOT Clémence.

D20260608_09 - Autorisation de récupération des fonds détenus par la Caisse d'Epargne au titre du remboursement des frais d'obsèques de M. Étienne ROUSSEL

Rapporteur : Frank NICOLAS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2223-27 ;

Vu la facture n° 3343059 du 15 décembre 2025 établie par les pompes funèbres Evanno de Riantec, d'un montant total de 2 624,12 € TTC, au titre des obsèques de M. Étienne ROUSSEL ;

Vu le règlement de ladite facture par la commune de Merlevenez ;

Vu le relevé de compte de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire faisant apparaître un solde créditeur de 1 656,33 € au 31 janvier 2026 sur le compte n° 14445 20200 04125973812 au nom de la Succession de M. Roussel Etienne ;

CONSIDÉRANT que M. Étienne ROUSSEL, né le 31 janvier 1938, est décédé le 7 décembre 2025 à Riantec, et était domicilié sur le territoire de la commune de Merlevenez ;

CONSIDÉRANT que M. Étienne ROUSSEL est décédé sans ressources suffisantes pour couvrir ses frais funéraires ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L. 2223-27 du CGCT, la commune a pris en charge les frais d'obsèques pour un montant de 2 624,12 € TTC ;

CONSIDÉRANT que la commune dispose d'un droit de créance sur les fonds détenus par tout organisme au nom de la succession du défunt, à concurrence des frais engagés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire – Agence de Vannes (11 Place de la République, 56000 Vannes) et de tout autre organisme détenteur de fonds au nom de la succession de M. Étienne ROUSSEL, en vue d'obtenir le remboursement des frais d'obsèques avancés par la commune, dans la limite du montant de 2 624,12 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document, courrier ou acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260608-D20260608_09-DE

- **DEMANDE** d'inscrire La recette correspondante au budget communal au chapitre et à l'article correspondants.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :

- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

